

La place du CPE dans les relations école/famille

Les questions que l'on va se poser :

Qu'est-ce qui parasite, selon vous, le rapprochement école/famille ?

Quel(s) levier(s) le CPE peut-il actionner pour favoriser ce rapprochement ?

Ce rapprochement, est-il souhaitable ?

Argumentez vos réponses.

→ On considère que ce rapprochement profite beaucoup plus aux familles favorisées. Dès lors, on éloigne les familles populaires de l'école

Objectifs :

- ❖ Décrypter et analyser les mécanismes inconscients en jeu dans le rapport école famille
- Ce qui nous intéresse se sont les familles populaires
 - ❖ Interroger nos représentations réciproques : comment, nous, on perçoit les familles et comment les familles perçoivent l'école
 - ❖ Concevoir les conditions nécessaires pour favoriser le rapprochement école/famille, tant au niveau individuel que collectif
 - ❖ Développer des compétences en vue de la mise en œuvre d'actions collectives : la loi l'y invite

On parle très souvent de **cohérence**, il y a un problème avec ce terme, il ne signifie pas uniformité, on est plus dans une logique de mettre en œuvre des **actions complémentaires** autour **d'un projet commun**.

Il faut dans tous les cas se méfier des **pratiques intuitives** : point de vigilance dans le domaine de la relation école/famille. Le CPE va interroger/aider des enseignants à s'interroger sur leur représentation sur la famille et l'école/famille.

- Donc le CPE doit se méfier des pratiques intuitives
- Interroger les **représentations réciproques**
- Le CPE doit **qualifier les parents**
- Le CPE doit **s'appuyer sur les compétences parentales**

On parle souvent d'action de cohérence, de quoi s'agit-il ? On est plutôt en « co-errance » S'agit-il Uniformiser la manière dont on accompagne les enfants/élèves ? Les parents doivent-ils faire comme nous ? Ou est-ce être en complémentarité ? On ne fait pas la même chose mais on investit les espaces.

Le CPE aura à amener des réflexions : voir ATD quart monde (structure qui promeut l'éducation populaire)

Exemples de problématiques :

Comment l'École peut-elle s'affranchir de la logique de « domination » qui constitue le fil rouge/le socle de l'institution scolaire en France ? L'École doit-elle s'en affranchir (s'en libérer) ?

→ *Ecole colonisée par une certaine classe sociale*

L'École doit-elle se sanctuariser afin de se protéger des agressions extérieures (de l'extérieur) ou au contraire s'ouvrir dans l'optique de profiter de ses ressources ?

→ 30% des phénomènes de violence viennent de l'intérieur de l'école

Dans la relation E/F, les adultes définissent d'autres adultes à partir de l'agir de l'enfant. En tant que parents nous considérons un prof mauvais car l'enfant ne travaille pas et à contrario en tant que prof je considère que l'enfant est mal élevé.

Ainsi comment dépasser les représentations initiales et les espaces de crispation réciproques afin de donner corps à la relation ?

→ Comment je fais pour interdire de penser que lorsque l'enfant ne travaille pas c'est à cause des parents qui ne font pas leur travail

La relation école-famille peut-elle faire l'objet d'innovations ? Si oui, lesquelles ? Peut-on imaginer de renouveler dans ses formes et dans ses fonctions la relation école-famille ?

Les 5 préalables dès qu'on entame un travail sur cette relation : quelques considérations générales

- 🍏 Se rappeler que la relation école/famille est une construction précaire et un chantier permanent.
Pourquoi ? Car dans tout les cas logique de **l'innovation** : la construction reste une innovation Ce partenariat est complexe qui s'invente à la fois dans le local et dans la durée. Dans le local → On est trop tributaire de la spécificité de l'établissement (paysage éducatif dans lequel on exerce – spécificité du contexte)
→ Il faut constamment pour **le CPE réinstitutionnaliser la relation E/F** car cela ne va pas de soi, à partir d'un contrat local et toujours dans la durée – le relation EF est toujours à réinventer – systématiser une réflexion dans ce champ là – il faut réinterroger cette relation pour lui donner corps
- 🍏 Cette relation E/F est souvent **faussée par des présupposés** : il y a des représentations réciproques (mentales) qui peuvent générer de l'agressivité (de la part des parents et des personnels), voire de la condescendance ou des comportements d'évitements (voir travaux de PERRIER, certains parents sont dans une stratégie d'évitement des disqualifications des enseignants envers eux-mêmes). LA relation EF est marquée par une série de discours et représentations stéréotypées/sclérosées de part et d'autre. Programme d'actions
→ construit à partir de cette idée
- 🍏 L'école est interpellée sur sa **compréhension des situations familiales** (vécu des enfants au quotidien) et les familles **questionnent l'école sur ses règles**, ses méthodes, ses pratiques. On va être dans des discours contradictoires. La société demande à l'école d'être explicite sur ses méthodes pédagogiques, le fonctionnement,... L'école demande aux parents la responsabilité, voire du professionnalisme (et les parents demandent du professionnalisme et de la compréhension : injonctions contradictoires qui fissurent ce partenariat)
- 🍏 L'école est interpellée sur sa capacité à prendre en compte les **conditions matérielles complexes** de la scolarisation de masse (gratuité de l'école, HABY 75) mais aussi tous ses effets sur le retrait scolaire, tout ce qui à a voir avec le métier de l'élève (prolongation des études,...), l'école doit intégrer le contexte familiale (milieu social d'origine,...)
- 🍏 Le CPE **doit contribuer à impulser** une **dynamique volontariste** afin d'inclure véritablement les parents à l'école (car chantier permanent, complexe...). Pourquoi le CPE ? Car effets de proximité.

GRANDE PAUVRETE ET REUSSITE SCOLAIRE (Mai 2015)

Que reprenez-vous comme chantier que le CPE pourrait impulser dans un EPLE ?

→ Améliorer l'École elle-même, c'est améliorer la relation E/F

→ Créer/construire une alliance éducative = partager des compétences / statuer sur des ressources et considérer les parents comme vecteurs de ressources

→ Accueil des nouveaux enfants, dispositif allophone : amener l'école à expliciter son fonctionnement notamment pour ceux qui découvrent le système éducatif français (fonctionnement, code, à expliciter,...). Réunion des parents de 6^{ème}

La mallette permet de travailler les implicites, mais attention à ne pas plus éloigner les parents les plus éloignés de l'école

→ Accueil enseignants nouvellement nommés : formation à la relation avec les parents

Qu'est-ce qui vous étonne à la lecture de ces préconisations ?

On traite des problématiques scolaires à partir de problématiques sociales : dans ce rapport on retrouve beaucoup de préconisations qui portent sur le social. On propose d'agir sur le problème de société.

On est sur la situation de famille dans quartiers difficile, le rapport ignore l'isolement de beaucoup de familles en milieu rural

Objectif du rapport : aborder la finalité de la loi de refondation de l'école : la réussite de tous les élèves et donc la réduction des écarts de réussite entre les élèves. Un écart fortement lié aux origines sociales. Le rapport cherche à s'appuyer/résoudre cet aspect là.

5 constats sur lesquels s'appuie ce rapport :

1. Dans certaines familles, on ignore les ressources culturelles extérieures, voire on les ignore plus qu'ailleurs. Certaines familles ne partent pas en voyage, ne vont pas au musée, ... une évidence qu'on note. Les agents secondaires de scolarisation sont ignorés : tous se qui contribue aux apprentissages (on apprend le français d'abord dans la famille, hors la pensée se structure dans la parole)
2. Met accent sur indicateurs mis en exergue en milieu scolaire : le rapport cerne la pauvreté des enfants par des indicateurs de type scolaire (chiffage retard, absence, comportement en classe, bourse, bilan infirmier,...). Les élèves qui cumulent ces indicateurs vivent dans la pauvreté
3. Concentration géographique importante des enfants issus de l'immigration dans une partie des établissements français → ghettoïsation de certains établissements et de quartiers où il n'y a pas de mixité sociale – Le rapport = Rechercher une meilleure répartition géographique – cause de l'urbanisation – un des moyens sur lesquels on pourrait agir en priorité – la question urbaine
4. Constat sur la restauration scolaire. Le rapport préconise que la restauration soit un droit pour tous, pour améliorer leur situation (gratuité)
5. Non recourt à la bourse pour beaucoup de familles qui seraient bénéficiaire (critères sociaux réunis). 60% de la population scolarisée réunisse les critères sociaux mais seulement 50% bénéficie de la bourse. C'est peut-être aux établissements de faire l'effort de rechercher ces familles là. Inadéquation → il faudrait une réflexion sur ce champs là – responsabilité que l'école devrait porter.

La problématique que le rapport soulève : depuis 30 ans on cherche à modifier les pratiques pédagogiques au sein de la classe en créant des dispositifs spécifiques avec l'espoir qu'il y ait des effets sur les pratiques pédagogiques du prof

Exemple : PPRE (2005/2006) enjeu caché = faire évoluer les pratiques pédagogiques → choix non payant nous dis le rapport

C'est pour cela Loi Refondation Ecole s'occupe prioritaire des pratiques pédagogiques / Refondation de l'EP aussi centrée sur le pédagogique

Le rapport nous dis que plutôt de scolariser en séparant les enfants (en créant dispositifs de relégation comme la SEGPA) il faut les réunir dans les mêmes classes (dispositifs qui réunis ; valide l'hétérogénéité dans les mêmes classes).

Paradigme : on éduque tous ensemble : créer du collectif

→ **Une solution serait la pédagogie différenciée**

Sur les SEGPA : le rapport illustre que plus de 80% des élèves en SEGPA sont issus de CSP défavorisé, alors que ce n'est pas l'objectif d'une SEGPA

Il existe un test qui va évaluer le quotient individuel de l'élève et en deca d'un certain seuil on ne peut pas scolariser en milieu ordinaire

3 critères en SEGPA : difficulté scolaire (redoubler au moins une fois l'école élémentaire) – évaluation psychométrique – évaluation sociale

Le rapport préconise d'enlever le rapport social

Préconisations du rapport :

1^{er} levier : concentration des efforts et des moyens.

- Exemple : L'économie réalisée par la suppression du redoublement pourra être réaffecter à des actions pédagogiques d'accompagnement de l'élève – notamment l'accompagnement éducatif, car le rapport prône le maintien de l'AE dans tous les établissements

- Redirection des moyens au niveau de l'école primaire → nécessité de scolariser les enfants de moins de 3 ans notamment dans les réseaux EP (plus tôt je peux les ouvrir à la culture).

Objectif loi refondation : porter à 30%, d'une même classe d'âge, à l'école pour les enfants de moins de 3 ans (d'ici 2017). En EP 50% d'une classe d'âge scolarisé à moins de 3 ans.

- Le dispositif plus de maître que de classe : rapport insiste une généralisation en EP. Mettre 2 enseignants, notamment au CP : but est pédagogie différenciée et être au plus près des élèves, ainsi que montée en compétence des enseignants (objectif de développement professionnel). Le DASEN décide les établissements qui bénéficieront de ce dispositif.

Mieux accompagner les élèves, socialement défavorisé, dans leur travail personnel. LE rapport nous dit qu'aucune consigne de travail ne soit donné sans que l'enseignant vérifie que l'élève dispose des conditions pour faire le travail demandé

2nd levier : Politique globale pour une école inclusive

Diversifier les approches pédagogiques, pour permettre à tous les élèves de rallier les mêmes objectifs (large place aux routines, normes et dispositifs de nature à sécuriser un environnement propice aux apprentissages).

Exemple de proposition : Organisation identique du tableau (cours au centre, à droite les consignes, et à l'opposé le programme du cours...) – cela sera une ressource pour les élèves fragiles

Quelles sont les modalités pédagogiques qui favorisent une école inclusive ?

Les auteurs nous disent de prôner les **pédagogies explicites (5 composantes) :**

- Les buts, les tâches scolaires précisés → ce que les élèves ont à faire
- Rendre explicite les apprentissages visés → que les élèves sachent ce qu'ils vont apprendre aujourd'hui

- Rendre explicites des procédures pour réaliser les tâches → apprendre à apprendre
- Rendre explicites les savoirs mobilisables pour réaliser les tâches
- Rendre explicites les progrès réalisés par l'élève → ce que l'élève a appris (Voir **Laurent GOIGOUX**)
- Systématiser la réalisation de travaux collectifs tout au long du cursus scolaire pour renforcer la coopération entre les élèves. **Lien entre pédagogie et climat scolaire**. On prône des pédagogies dites coopérative. Mieux j'apprend plus le climat est bon, plus les apprentissages sont sécurisés moins je vais être violent.

Travaux de Daniel FAVRE : lien entre émotion (ce que je ressens) et cognition (ce que je pense).

Le rapport le dit : il faut faire des travaux collectifs aux élèves / en groupe ils ont tendance à mieux se sentir

→ Plus j'améliore l'école, plus j'améliore la relation E/F

Note d'analyse de 2013 : « Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative »

Réflexion sur la qualité d'évaluation

(Réforme sur l'évaluation de 2015 repoussée)

Le rapport indique que l'évaluation ne doit pas se limiter à un contrôle noté des performances des élèves

Classes sans note = expérimentation (revoir la différence avec l'innovation)

Une mesure d'une part, un message d'autre part : mesurer l'état des acquis de l'élève, pour remédier (par exemple modifier le cours pour que l'élève comprenne)

C'est aussi un message car il faut que chaque note soit apportée de commentaires qualitatifs et précis qui donnent du sens et indiquent des pistes d'améliorations.

L'évaluation doit favoriser les apprentissages

Evaluation par contrat de confiance (EPCC). **André ANTIBI** a écrit un ouvrage « constante macabre » (2003) : un prof, quand il donne des notes → courbe de GAUSS – Disfonctionnement ! Il faut enlever ça et faire contrat de confiance d'après ANTIBI

→ En travaillant sur l'évaluation le climat sera meilleur...

→ Pour améliorer l'école on améliore les apprentissages, l'évaluation, et que je renverse le paradigme Napoléonien de sélection et de tri

Entrée en formation (préconisé par Réforme collège, loi Refondation) : formation filée

Ecole : lieu apprentissage pour élève mais aussi pour les professionnels ! Elle est là la place du CPE : **impulser une dynamique formative** dans l'établissement. Il faut outiller les enseignants, mais ne pas donner la leçon, il faut créer des conditions de formations (c'est ça concevoir une politique éducative.. ambitieux mais réaliste)

3^{ème} levier : Politique de formation et de GRH pour réduire les inégalités

37,4% des enseignants en EP ont moins de 35 ans, contre 25,7% hors EP

→ Problème affectation des néo titulaire

→ Accent sur la réforme des ESPE : u service de la refondation de l'école, il faut former les profs autrement et faire évoluer les pratiques péda – tronc commun à l'ESPE vise cela

4^{ème} levier : Construire une alliance éducative entre l'école et ses partenaires

Apparut de manière plus forte dans le décret d'aout 2015 et dans le référentiel CPE.

Il faut s'enrichir des ressources locales – en dehors de l'école

L'école à elle seule n'a sans doute plus ou pas les ressources pour répondre à tous les besoins éducatifs → complexification des problèmes éducatifs

Exemple de la radicalisation : un élève brillant à l'école se radicalise, que c'est-il passé ?

Nécessite que l'école s'ouvre sur les **ressources partenariales**

→ Accent sur la « **mallette des parents** » : un dispositif/outil du CPE pour mettre en place des actions collectives à destination des élèves – outil institutionnel

→ Auteur dit qu'il faut s'appuyer sur des travaux **ATD quart monde** : association qui lutte contre les idées fausses de la pauvreté (déclarée d'utilité publique).

Comment se servir de ce partenaire ? On va travailler sur quel problème ?

Dans la formation des enseignants, déconstruction des représentations initiales, stéréotypes, idées fausses...

→ Autres dispositifs : les **AEF** (Action Educative Familiale) : s'adresse à des parents qui ne maîtrisent pas les compétences de bases en français. Le CPE repère ces parents (effet de proximité...) et les accompagner vers la mise en place de ce dispositif. Mis en place avec une association nationale qui s'occupe de l'illettrisme qui en charge aussi de l'enseignement du français de ces parents là (ANLCI)

→ Le **REAAP** (Réseau d'Ecoute, d'Appuie, d'Accompagnement des Parents) : partenaire institutionnel. Mobilisé pour toutes les questions éducatives (partenaire pour les 3P). Soutenir la parentalité

Exemple : élève absentéiste -> travail avec le REAAP pour accompagnement des familles de cet élève

Dès que l'on met en place des actions, cela doit reposer que les 3P :

Travailler les **3P** : Parents-Pro-Pairs

→ « **Ouvrir l'Ecole aux parents pour réussir l'intégration** » : dispositif qui permet à des parents immigrés de bénéficier d'une formation tout au long de l'année (parents primo arrivants)

(Voir ouvrage d'AUBIN)

Objectifs de la formation (3) : acquisition de la **langue française** (atout pour s'intégrer) – présentation des **valeurs Républicaines** et de ses institutions (dimension de transmission des valeurs) – la **connaissance de l'Ecole..**

→ Structure qui est une des 11 mesures de la grande mobilisation pour les valeurs de la République, développer « **l'Université Populaire des Parents (UPP)** » : Aborder l'école de la réussite éducative → travailler l'école et la réussite éducative - On retrouve la transmission des valeurs – travail sur l'image des quartiers populaire - ...

1) La relation école-famille

Une succession de textes : il y a de tout temps un quasi consensus institutionnel dans les textes sur la question/nécessité d'une relation école famille, qui mettent l'accent sur la coéducation ,l'éducation renforcée...

Tous les textes font échos de cette commande.

Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010

Encart n°2 du 18 mars 2010

Préparation de la rentrée 2010 (puis 2011, 2012,...)

Principe directeur 3 – Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux

Ouvrir l'école aux parents

(voir diapo)

→ Les parents sont les 1ers éducateurs de leurs enfants

Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012 :

Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, 2014,...

Améliorer le dialogue entre l'École, ses partenaires et les familles

Mieux associer les parents à la réussite scolaire et éducative

Renforcer le lien entre l'École et les familles (...) dans une perspective de coéducation

- Mettre en place des « **espaces parents** »

- Développer des **actions éducatives familiales** (AEF)

- Accorder une attention particulière aux **parents les plus éloignés** de l'institution scolaire (accès restauration scolaire...)

Objectifs :

Ce qui est attendu de l'école, c'est de développer des actions d'instructions, d'enseignement, pour les familles les plus éloignées de l'école (en fragilité linguistique ou illettrisme), rapprocher les parents de l'écrit, leur faire acquérir des compétences de bases pour accompagner leurs enfants à l'école et de manière transversale faire changer leur regard sur l'école)

Il s'agit d'accorder vraiment une attention particulière à ses parents

→ On voit que l'école cherche à renforcer les compétences des parents

25 septembre 2014 :

Najat Vallaud-Belkacem met la réconciliation parents-Ecole au programme

Comment combler le fossé entre l'école et les parents ?

Ancien directeur général de l'enseignement scolaire, inspecteur général, Jean-Paul Delahaye a été chargé par la ministre d'une mission « grande pauvreté et réussite scolaire ».

Il doit notamment faire des propositions sur **3 points** :

- La **prise en compte de la précarité** des familles par l'École, par exemple en ce qui concerne les fournitures ; (CE vérifie si listes conformes au bulletin officiel)
- **L'amélioration des relations** entre les familles populaires et l'École
- **L'amélioration de la formation** des enseignants pour qu'ils puissent mieux prendre en compte ces questions

→ **Orientation sur le pédagogie : réussite scolaire des élèves**

(Rappel : Réussite éducative : épanouissement, climat scolaire, accompagnement,...)

LOI DE PROGRAMMATION DE L'ÉCOLE (Une traduction du BO de 2006 ? ...)

Art- 45 bis : Il est prévu dans tous les établissements un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués

Art- 52 bis : Contraint les enseignants à aider les parents dans leur rapport à l'école

Art- 43 : Oblige les CA à faire un bilan annuel des actions en direction des parents

A revoir : l'Expérimentation : dernier mot aux parents en terme d'orientation pour voir l'impact sur la qualité de l'orientation – en réalité, laisser le dernier mot aux parents (non plus au CE), aucun impact sur les décisions

Le sénat invalide des droits :

- Les parents ne récupèrent pas le dernier mot en matière d'orientation
- Abrogation de l'article qui donnait le droit aux établissements scolaires de revenir sur la scolarisation d'un enfant handicapé

L'Etat du droit :

Les droits individuels

Art-L.111-2 du Code de l'Education (article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1975)

- attribue, dans l'éducation des enfants, un rôle majeur à la famille. Son premier alinéa dispose en effet que **la formation scolaire complète l'action de la famille**
- Renforce cette orientation en précisant que l'Etat garantit le respect de **l'action éducative de la famille**
- L'intervention des parents et celle de l'école doivent **être complémentaire**

Loi du 11 juillet 1975 :

Des relations d'information mutuelle sont établies entre les enseignants et chacune des familles des élèves, au moins jusqu'à la majorité de ces derniers
(voir diapo pour l'objectif)

Note de service du 14 mars 1986 pose le principe de rencontres trimestrielles entre enseignants et parents d'élèves

Article L.111-4 (loi du 10 juillet 1989) :

Expose les principes généraux : « **Les parents sont membres de la communauté éducative** ». Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque établissement.

→ La massification (années 60) va entraîner une mutation dans la relation école/famille : à partir des années 70 tous les parents deviennent parents d'élèves de la même école

→ L'appartenance à une communauté suppose une connaissance partagée des règles, des règles qui en régissent le fonctionnement (RI) et un respect réciproque des membres qui la compose

Décret du 14 juin 1990, modifié en 1992 :

Définit les règles à suivre lorsque les **propositions d'orientation** ne sont pas conformes aux demandes des parents et des élèves

Circulaire du 2 juin 1998 :

Insiste sur la nécessité, en matière d'orientation, d'un dialogue de bonne qualité avec les élèves et leur famille

→ Malgré tous les textes, la construction du partenariat reste une innovation qui s'invente dans le local et dans la durée

(cf diapo les successions de textes)

→ **Généralement les parents les plus informés vont coloniser le système éducatif**

Les droits collectifs

Décret de décembre 1976 : le rôle des parents dans l'école tient une place encore plus importante avec l'instauration **des conseils d'école**.

Loi du 10 juillet 1989 du Code de l'éducation

Participation aux CA et aux conseils de classe (parents d'élèves représentants) → poids dans la validation du projet d'établissement – prennent part à l'autonomie de l'établissement et ce qui en est fait

Aussi représentés au sein de la commission permanente et conseil de discipline

Circulaire mai 2001 (voir diapo)

Le BO du 2006 : un texte référentiel

(cf diapo)

- Idée que les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative (rappel)

Ce texte de 2006 rappelle la nécessité **institutionnelle** du partenariat et donne une dimension juridique.

Qu'est-ce qui relève de la compétence des parents ? Des enfants ?

Jusqu'en 2006 il n'y avait pas cette assise juridique

Soutenir et renforcer partenariat

Mettre en place un dialogue confiant et efficace

Informers les parents sur les résultats et comportements scolaires

Effectuer un point régulièrement

...

Obligation au moins 2x par an rencontre entre parents et profs / une fois par an collège et lycée
une information sur l'orientation

Rencontres organisées à des horaires compatibles avec les contraintes des parents

Boite aux lettres – tableaux d'affichage – une salle à disposition...

Puis il y a aussi des devoirs :

Doivent répondre aux demandes/invitations – en ce sens les profs doivent aussi accueillir tous les parents (sinon fournir un motif)

Le rôle et la place des parents à l'école :

Le rôle des parents est tacitement limité aux « bons parents » Françoise Lorcerie, et se sont des partenaires « qu'au figuré », car ils subissent la domination symbolique de l'école et on est finalement dans des injonctions qui ne traduisent pas ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Les parents ne seront plus de simples usagers l'école avec les textes

- Obligation d'informer les parents sur les résultats et comportement scolaires
- Les parents doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l'élève
- Les nouvelles technologies, en fonction de l'équipement des établissements et des familles, pourront être un support pour mieux communiquer

Cela peut éloigner d'avantage les familles défavorisées, et créer de l'inégalité

Les parents sont tenus d'assumer leurs responsabilités légales en matière d'éducation et de suivi scolaire

Les outils (livrets scolaires, carnet liaison,...) sont indispensables pour assumer concrètement les obligations de l'autorité parentale

→ Dans l'équilibre : les parents gagnent beaucoup de droit et ont peu de devoirs...

Conséquence directe du BO de 2006
Le concept d'une « EDUCATION CONCERTEE »
Institutionnalisation d'une relation E/F

Vers l'opérationnalisation de la coéducation ?

Ce texte là, cadre la relation autour de la notion d'éducation concertée dans la mesure où ce n'est plus un choix mais une obligation.

→ Le partenariat n'est plus un choix mais une obligation (non plus un choix, une bonne pratique)

L'Ecole se mêle à la coéducation par son opérationnalisation

On fixe des obligations et devoirs de part et d'autre

Les 3 niveaux de l'éducation concertée : juridiciarisation de la relation E/F

- 1) **La recherche de relations individuelles systématiques et suivies avec tous les parents :** de l'accueil solennisé en début d'année et ceci jusqu'à la fin de la scolarisation en passant par les moments obligatoires de bilan, de régulation, d'orientation,...

Outillage de suivi d'élève (PPRE par exemple)

Il faut chercher les parents éloignés de l'école

Prof référent en charge de la coordination avec les parents (normalement...)

2) La participation des parents à des actions éducatives transversales

L'école vise à impliquer tous les parents dans une **relation enrichie**. Les parents constituent une ressource, une opportunité (orientation, compétences qui peuvent enrichir un cours,...)

L'objectif est bien de décloisonner les compétences réciproques

3) Collaboration au pilotage des établissements et du système éducatif : à tous les niveaux les parents participent aux instances. un Conseil de classe où il n'y a pas de parents élus → illégitime !

→ **Distinguo avec la co-éducation** : il faut le penser à un niveau différent. L'éducation concertée vient personnaliser cette co-éducation.

La co-éducation est un idéal vers lequel tous les éducateurs doivent tendre et l'éducation concertée devient un outil pour arriver à cette co-éducation

On va rechercher quand même un **partenariat de type « captif »** et avec le partenaire captif on va construire une relation de cohérence

Le bulletin officiel n°5 du 3 février 2011

Obligation scolaire – Vaincre l'absentéisme

Un tournant ? ...

Suivi d'une abrogation définitive de la loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire, dite Loi Ciotti

La loi CIOTTI prévoyait des amendes

Cf : Communiqué de presse – George Pau-Langevin – 17/01/2013

En 2011 : appel à la responsabilité des parents

Conséquences juridiques du texte :

- Disjointe l'obligation scolaire du droit à l'éducation et donc du sens éducatif de l'école
L'obligation scolaire est avant tout un droit
- Elle déresponsabilisait l'enfant au profit des parents
- Elle déplace de fait le rôle des acteurs et donc du CPE (le CPE devient un agent de la loi et va s'abstenir de discours éducatif)

Approche historique de la construction de la relation école/famille

Vers un état des lieux...

Philippe MERIEU « L'école reste une machine de guerre contre la famille »
L'Ecole d'aujourd'hui est l'héritière d'une clôture initiale

a) La famille, nouvel enjeu dans les questions de scolarité

Historiquement la relation E/F ne posait pas problèmes, elle est ancienne mais est une préoccupation récente et les parents, jusque dans les années 70, faisaient confiance à l'école dans sa mission de sélection des élites, et d'attribution des places/positions socio économiques différenciées.

Familles contraintes d'envoyer leurs enfants à l'école mais on faisait confiance à l'école c'est la naissance plus que la performance qui fixait la carrière scolaire. Jusque dans les années 70 ce modèle fonctionnait plutôt bien

→ Relation école/famille fonctionnait à distance : **d'une configuration de familles à distance mais « sans problème »...**

...à un rapprochement nécessaire :

Dans les années 70 : Choc pétrolier, chômage,... : évolution socio économique a fait que le modèle de reproduction sociale n'est plus reproductible. Autres aspects : démocratisation et massification
On ne peut plus seulement reproduire les places

Pouvoir accrue donnée à l'école : performances va fixer la carrière scolaire de l'élève (plus que la naissance) sorte de transfert de responsabilité sur l'école.

Donc, émergence de tensions

Philippe MERIEU « L'école reste une machine de guerre contre la famille »

L'Ecole d'aujourd'hui est l'héritière d'une clôture initiale

L'école malgré tout s'est construite contre la famille avant les années 70.

Projet politique : réunir les enfants du peuple pour en faire des élèves de la nation

L'objectif était de faire de tous les enfants du peuple des citoyens. L'école doit rester l'héritière de ces enjeux là.

Grâce à l'école on a réussi à construire/garder une unité nationale

Ils vont étudier la langue française (méfiance des patois), l'histoire nationale (méfiance des idées reçues), la géographie (limite du territoire), chanter la Marseillaise, le drapeau,...

→ Contre l'obscurantisme des familles ! Méfiance des familles, de la religion !

L'école est d'abord un enjeu politique

→ L'école contemporaine est l'héritière de cette clôture initiale (construite autour de méfiance réciproque et d'une indifférence, avec l'école d'un côté et la famille d'une autre).

Dès années 70, plutôt défiance ?

Turgot, ministre de Louis XVI, dans un mémoire de 1782 « Dans la tradition française, l'état c'est la raison et la famille la superstition, l'Etat c'est la science et la famille la religion, l'Etat c'est la langue nationale et la famille le Patois, l'Etat c'est l'égalité des chances et la famille l'hérédité des privilèges. »

Chaque gouvernement veut marquer l'histoire

Evolution du rapport des familles à l'école

Robert BAILLON, 3 figures du parent qui correspond à 3 époques différentes :

- ❖ **Les parents administrés** : ils doivent se conformer à l'obligation scolaire mais dont la distance ne pose pas problème. C'est ce modèle qui s'impose jusqu'à la fin de la 2^{ème} guerre mondiale. Etat éducateur
- ❖ **les parents représentés** à partir de 45 jusque dans les années 70 : Parents partenaires « qu'au figuré ». Va se mettre en place tout ce qui est représentativité. Tacitement ce sont des parents qu'on considère comme « bon parent » LORCERIE* (ils viennent au réunion) au profs...). Amicale des parents, rôle du parent.
- ❖ **Les parents usagers, stratèges ou « captifs »** : les parents consommateurs vont se généraliser, se multiplier : **Parents consommateurs** qui connaissent les règles, les codes, la carte scolaire. Ces parents exercent une pression sur l'école, refont l'école après l'école,....

Monsieur PERRIER rajoute les **parents captifs** de l'école, ceux qui prennent ce qui reste, on va créer de l'inégalité, et c'est ceux qui nous s'intéresse (nous futurs CPE), à la ségrégation sociale s'ajoute la ségrégation scolaire.

Connaissent par leur droit, institution impose les choix sans prendre part au débat, inscrire leurs enfants dans l'établissement de secteur sans connaître les possibilités de déjouement...

***Le rôle des parents est tacitement limité aux « bons parents » Françoise LORCERIE, et se sont des partenaires « qu'au figuré »,** car ils subissent la domination symbolique de l'école et on est finalement dans des injonctions qui ne traduisent pas ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Résumé :

Construction précaire, nécessite un renouvellement des moyens, proximité entre les CPE et les familles sur des questions.

Construction dans le temps s'est fait sur la base d'une fracture initiale : sortir les enfants des familles pour en faire les enfants du peuple : réunir l'ensemble d'une population autour de valeurs communes, distance de la religion et mettre la raison au centre

Co éducation traduit par une éducation concertée : cadré rigoureux (texte de 2006)

04 / 11 / 2014

Fracture entre école et famille

a) La mutation scolaire en question

Texte extrait de « Livre des instituteurs »

Traité complet des Devoirs et des Droits des membres de l'Enseignement »
1937

→ Contexte de l'autorité paternelle

Confiance entre l'école et la famille : bonne distance, qui donne de l'autorité

Respect du cadre réciproque, l'un est au service de l'autre

Communauté éducative : règles communes, respect partagé et connaissances des enjeux

L'autorité du parent sert au maître d'école et inversement

1881 = carnet de correspondance

L'extrait traduit des préoccupations qui sont encore actuelles
Il n'y a peut être pas plus inégalitaire de dire qu'on est tous égaux

b) Typologie de la relation école-familles

F. DUBET dans l'école, sociologie de l'expérience scolaire : il prend compte d'une typologie qui repose sur les différentes attentes des familles (et pas sur un rang social ou autre) :

→ **Attentes des classes populaires** qui sont partagées entre l'appel aux fonctions intégratives et républicaines de l'école et du traumatisme de leur propre échec. Les attentes sont contradictoires ou en conflits. On veut réussir grâce à l'école mais traversés par le traumatisme de leur propre échec : attitude défiante envers l'école car ils ont eux même échoués. Les familles ignorent les subtilités du marché.

L'action du CPE va être plus orientée ou orientable vers ces familles (ils sont intéressés par l'école)

→ **Attentes des classes moyennes** : déchirées entre le désir de performance (être le meilleur à l'école) et le soucis du développement personnel (être bien dans sa peau,...). La tension existe aussi dans les familles moyennes.

On comprend combien cette relation école famille est traversée par des tensions
Ceux qui navigue dans le système sont avertis : les classes moyennes

2 problématiques par les classes moyennes :

- Très souvent on reproche aux classes moyennes de vouloir privatiser l'espace public. Elles vont coloniser les salles de classes, ils sont présents dans l'espace public
- Font l'état d'un capital social exclusif, à savoir que c'est à travers eux que les profs vont se reconnaître le plus → effet de connivence entre les classes moyennes et les professionnelles de l'école

MONTANDON dans Les stratégies éducatives des familles . Il va construire une typologie à partir de la description de **3 groupes de parents** (non pas affaire de rang social) : il va rentrer par le profil des parents, les postures :

- **Les indifférents** : ceux qui font confiance à l'école, ils vont juger que les affaires scolaires ne les regardent pas, ils n'ont ni les compétences ni le loisir d'intervenir. Pour le CPE, est-ce acceptable cette attitude ?
- **Les familles de bonne volonté** : mais qui ont un sentiment d'impuissance. Souvent ceux qui se contente de répéter un peu superficiellement les conseils des enseignants mais sans vraiment les comprendre

Exemple : comprendre un texte à travers l'aide du dictionnaire, cela va aiguiller mais pas servir à comprendre le texte

- **Les parents qui sont familiers de l'éducation** : ils vont ajuster les conseils des enseignants en actions adaptées. Les parents ont compris l'objectif pédagogique d'une séquence. Ils sont affutés et trient les suggestions, ils prolongent l'école.

Les parents les plus en difficultés sont ceux du groupe 2 : ce sont ces parents qu'ils faut essayer de récupérer. Il faut les aider à décrypter les attentes de l'école.

Le CPE va être contraint de hiérarchiser les contacts, on va lui demander de construire des relations avec ces parents.

Extraits vidéo :

- Attitude et discours des enseignants varient en fonction du milieu social

Effet de disqualification d'une fratrie (effet de stigmatisation)

Extrême sensibilité de ces parents éloignés de l'école

On peut proposer dans un **programme d'actions** ce genre de vidéos – mobiliser les ressources nationales de ATD quart monde et s'appuyer sur une ressource vidéo pour faire émerger les représentations initiales (les parents ressentent bien quelque chose de disqualification – ils se sentent pas considérés de la même manière – nous devons nous interroger de la manière dont nous accueillons ces parents). Attention à tous les implicites de la relation.

- Poids de l'institution et place des parents. Pour le CPE, capacité à affilier les parents avec une prise de décision

Ingérence : est-ce que les parents boivent ???

Effort sur l'explicitation des enjeux, « ils faut prendre les parents d'où ils sont »

Problème : on véhicule de l'implicite

- Remet en cause les parents démissionnaires

Poids du regard des autres parents (société qui marginalise) → autre frein

« Nous » de reconnaissance dans une communauté : appartenance à un groupe, catégorisation de la part de la personne elle-même

Place du langage : le langage est porteur de valeur, culture et d'accès à ... → Renforce un lien ou éloigne

Conclusion :

On voit à travers ces 3 vidéos que le rôle des parents est tacitement limité à celui du bon parent : peut être effet de modélisation du parent idéal par les professionnels, qui est une aide, un soutien
Renvoie à la domination symbolique de l'école et à l'idée que les parents sont des partenaires qu'au-figuré

Le partenariat en question : référence à PERRIER

🍏 **Il faut se méfier des prérequis du partenariat**, c'est avoir connaissance des implicites du partenariat. Le prérequis est de partir du principe/postulat que les partenaires partagent les mêmes objectifs que nous et qu'ils disposent des mêmes moyens que nous pour les mettre en œuvre. On part du principe que finalement les parents n'ont pas besoin de mode d'emploi pour comprendre l'école.

Partenariat (définition par PERRIER) = Définition conjointe par les partenaires des objectifs et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (**concertation, collaboration, coopération**)

Ressources à mobiliser : pédagogiques et éducatives. On va demander aux parents d'être pédagogue et éducateur

Il faut s'appuyer sur les ressources mobilisables par le parent

Reflexe CPE : quelles sont les ressources de ce parent ? A partir de ces ressources identifiées on va construire la relation

Ressources inégalement partagées : ainsi cela explique que le partenariat de va pas de soi <3

→ Conditions du partenariat :

Connaître le mode d'emploi de l'école : comment je fais pour rencontrer un prof, quand, où ?
Exemple : rencontre le COP, assistante sociale → peut être mal compris, double sens. Il faut expliciter les prérequis ou mode d'emploi de l'école

Le partenariat suppose beaucoup d'exigences qui en réalité ne sont jamais satisfaites

🍏 **Postulat (et « effets pervers » ?) : les relations école-familles sont bénéfiques à la scolarité**

Le postulat est pour faire réussir les élèves il faut rapprocher les familles de l'école → à remettre en cause car l'idée qu'il faut seulement actionner le partenariat pour faire réussir un enfant est une erreur fondamentale, cela va renforcer l'inégalité

Effets directs et effet induits : il faut les interroger les conditions implicites pour entrer dans la logique du partenariat

Effets pervers : là où les attentes/codes sont peu explicités il y a un risque de connivence culturelle avec les parents les plus avertis, donc le partenariat va s'imposer comme une norme de la relation et on va fabriquer l'image/la figure du parent idéal, et l'image/la figure du parent absent. Etre en partenariat avec l'école, c'est normal, donc celui qui ne vient pas est démissionnaire. Le parent qui ne vient pas est discrédité.

🍏 **Effet de paradoxe du partenariat** : c'est là où le partenariat est le plus développé qu'il est jugé moins nécessaire (car les parents avertis viennent à l'école, et le parent éloignés ne viennent pas), et inversement là où le partenariat est le plus lacunaire, il est jugé plus nécessaire.

→ **Cette notion de partenariat ne va pas de soi – il faut se poser la question des conditions pour éviter les inégalités**

Limites du partenariat : de la confiance à la défiance

Confusion des rôles (P.MEIRIEU, L'école ou la guerre civile)

Il reprend l'idée que dans chaque école il doit exister une ligne plus ou moins visible qui marque la séparation entre les affaires scolaires que seuls les personnels de l'école sont autorisés à traiter, et celles qui peuvent être traités avec l'intervention des parents.

→ Partenariat n'est pas confusion des rôles ou dilution responsabilités mais une séparation entre les affaires que seuls les personnels de l'école sont autorisés à traiter et celles pour lesquelles l'intervention des parents est admise voire souhaitable.

Excès de partenariat (Jean de GUARDIA, l'éloge de l'incommunicabilité)

Il énonce que la non concordance entre l'école et la famille, ménage à l'élève, à défaut de liberté, le sentiment de l'intimité. Cela signifie qu'il faut garder à l'élève un espace d'intimité (marge de liberté, d'autonomie, une espace où il peut transgresser)

Ex : Il faut interroger les évidences, être attentif à l'élève au fond de la classe qu'on n'entend jamais

Ex : Notes sur l'ENT : les parents peuvent la consulter par avance, mais il faut que ça soit l'élève, le cheminement doit être respecté / Je réduis les espaces clandestins de l'élève, espaces dans lesquels ils s'épanouissent... Est-ce normal de déposséder les résultats des élèves ?

Il faut identifier : « les besoins partagés et les intérêts communs »

La confrontation entre parents et enseignants

Via mots inter changés dans le carnet : il manque un dialogue

d) Les « démissionnaires » en question

Travail sur les représentations

Enquête du CREDOC – Ecole des parents, Ile de France, 1998)

94% des parents considèrent que c'est à eux de transmettre les valeurs à l'enfant et pour les ¾ à eux de réagir quand il y a un problème, fait quelque chose d'interdit

58% des profs déclarent que l'attitude fréquente des parents face au problème est de démissionner (75% en ZEP)

¾ des enseignants interrogés disent qu'ils ont un rôle à jouer dans l'éducation des élèves

CONCLUSION : Cela révèle que les rôles respectifs ne sont pas clairement déterminés, connus et reconnus – on est dans des représentations réciproques de types stigmatisantes

Positionnement de F. LORCERIE

Ses recherches montrent que les parents sont à la fois dans (étude dans les milieux populaires) :

- Investissement
- La frustration ; car ils n'arrivent pas à fonder/créer la relation

Mais qu'ils sont souvent désorientés par l'école, face à la difficulté

On fabrique l'image du « parent absent », il ne vient pas car il se moque de l'école mais non c'est car il est désorienté – difficulté de trouver une place à l'école

CONCLUSION de l'étude : l'école fabrique l'image du parent absent

Qu'au figuré = qu'il acquiesce

La « démissionnaires » La logique de défense identitaire

Le retrait : se protéger des jugements de l'école (tactique « défensive ») – repli identitaire

Les parents : ils sont plus « démissionnés » que « démissionnaires ». Ils ne viennent pas à l'école car se retrait les permet de se protéger du jugement de l'école → technique défensive

→ Défection car crainte de ne pas être considéré, écoute, légitimé (question identitaire, peut de ne pas être à la hauteur)

→ Evitement, dissimulation comme stratégie du « discréditable » : se soustraire au regard, contrôle et au jugement de l'école (se protéger du jugement)

(Travaux M. PERRIER - Chercheur en éducation, parents des banlieues)

Les familles sont donc face à des injonctions contradictoires :

Ne pas venir = « un procès en démission »

Se rendre à l'école = s'entendre dire les problèmes de l'enfant (donc les siens)

🍏 Un mécanisme inconscient sous tend les relations

Comment fonctionne cette logique de défense identitaire ?

Défense de l'identité individuelle et familiale

- **Jugement sur l'élève** = jugement sur la personne = jugement sur les qualités éducatives parentales
- Le parent ressent des **effets personnels** : souvent le passé scolaire d'échec réactivé, comme si son propre vécu était jugé (catégorisation par PERRIER)

- **Effets identitaires** : atteinte aux qualités éducatives → impact identitaire car on touche les qualités éducatives, prérogatives et responsabilité des parents
- Impact sur les **effets familiaux** : les parents vont protéger le lien, l'entente, la cohésion familiale. Ils ne viennent pas pour protéger ce lien familial, ils s'unissent contre l'école

La solidarité familiale (stratégie de « survie » familiale)

Le retrait... (Repli identitaire voire attitude agressive)

- Forme de résistance pour « garder la face », préserver sa dignité face à l'école
- Se protéger des effets symboliques de la domination

De L'espace Scolaire Vers L'espace Domestique :

A nous CPE d'équilibrer ces 2 espaces

- Entretien à problématiques scolaires

Aborder les difficultés d'apprentissage de l'enfant, son comportement de passivité ou d'indiscipline en classe



- Education fournie par les parents

Comment se passe le travail à la maison ? Qui fait quoi ? Etc,...

La vision systémique de la relation pédagogique :

La difficulté scolaire génère une série de « définitions des relations »

(Voir diapo)

DEFINITION DE L'ACTION DU CPE

Comment le CPE peut-il incarner la notion de conseiller ?

- 1) Des actions/considération générales
- 2) Eléments de synthèse portant sur la place du CPE dans la relation Ecole/Famille
- 3) L'action du CPE en tant que Conseiller

1) Des actions/considérations générales

Le CPE est accompagnateur du parcours de l'élève

Le CPE explicite à la fois le fonctionnement mais aussi le sens de l'école : il est, dans ses missions pédagogiques, au service de la compréhension de l'école → vecteur de communication entre l'attente du système éducatif et la compréhension qu'en ont les parents

Quelles sont les intentions professionnelles du CPE : construire les représentations réciproques par la formation, le conseil,... mettre en liaison les attentes des uns avec les besoins des autres

2) Elément de synthèse portant sur la place du CPE dans la relation E/F

Pourquoi le CPE et pas un autre ?

Les effets proximités :

2 raisons :

- ❖ 1^{er} interlocuteur des parents – en lien avec la fonction d'accueil
- ❖ **Nous partageons avec les parents une certaine idée de l'éducation centrée sur la globalité de l'élève**

Par cette reconnaissance éducative le CPE va créer du lien entre parents et enseignants

Les objectifs de cohérence :

Le CPE est soucieux de l'éducation ; la relation avec les parents va être fondée par cette cohérence d'attitude éducative (être poli, ne pas être agressif,...)

La cohérence d'attitude va fonder l'acte éducatif

→ **Les effets de proximités et objectifs de cohérence justifient que le CPE puisse être vecteur d'une réflexion collective**

Points d'intervention du CPE, à placer dans les domaines :

- 🍏 **Culture de l'anticipation** : faire adopter cette culture pour se projeter dans la politique éducative
- 🍏 **Convivialité scolaire** : créer des moments forts dans l'année autour d'espaces/de moments ludiques :
- 🍏 **Approche volontariste** : tout d'abord qualifier les parents et les responsabiliser et ensuite s'appuyer sur les compétences parentales
- 🍏 **Tenir compte de la multi pluralité des parents**

3 domaines d'intervention du CPE

- 🍏 **Organisation de la vie scolaire : accueil, formation, sécurité**

Compétences de chef de service

→ Il va contribuer à rassurer les parents et développer un sentiment de confiance

🍏 Assurer le suivi pédagogique des élèves

Commence par le contrôle de l'assiduité : sans ça l'instruction n'est pas possible, et l'accompagnement scolaire non plus

🍏 Eduquer les élèves : le champ éducatif

Comme les parents, il va participer l'apprentissage des normes et formation du citoyen, institution de la loi pour la vie collective, le vivre ensemble

**CCL : Le CPE installe le niveau de dialogue et de confiance avec ces 3 points
Personne d'autre ne pourra le faire mieux que lui**

4) Le CPE : Conseiller du chef d'établissement

Pour favoriser le rapprochement E/F :

Pour cela, 2 approches sont possibles

Une approche transversale :

Par la promotion

Combinée à :

Une approche ciblée

Directement en lien avec la thématique

... pour cela il sera nécessaire de construire des réponses argumentées...

Dans la note de synthèse :

Etat des lieux, analyse, diagnostic, axe de progrès,...

Très important : Culture des indicateurs : taux de retards, taux d'absentéisme, taux d'exclusion de cours, taux de sanctions/punitions, heures de colles,...

Cette culture sous entend de convoquer des données qualitatives et quantitatives : temps d'analyse croisées de ces données recueillies

Ce qui va découler de ces analyses, qu'on aura faites avec les enseignants, dans le cadre d'une instance (pas seul dans son bureau), va produire des effets : modalité d'implication des enseignants dans une dynamique collective

Les instances sont des lieux de convergences de la politique éducative

Ensuite on définit des objectifs, des axes de progrès et quels sont les moyens

Evaluation double : sur les effets (n+1) et sur les moyens + évaluation du processus (=qualité de la mobilisation tout au long du projet)

→ Il est important de justifier tous les choix (méthodologie et contenu)

Une l'approche transversale :

Développer :

- Le sentiment de justice
- Le sentiment d'appartenance
- Le sentiment de sécurité
- L'appropriation des règles

- Le sentiment de respect et de reconnaissance
- La coopération
- ...

Une approche ciblée

- 1) Réinstitutionnaliser la place des parents au sein de l'établissement (il ne suffit pas de prescrire) :

Approche institutionnelle : (voir diapo)

- ❖ Concevoir un volet éducatif à la relation E/F
Voté en CA pour être institutionnalisé dans le projet d'établissement (formalisation de l'engagement de la communauté éducative)
- ❖ Impulser une culture des indicateurs
- ❖ Vérifier que les dispositifs institutionnels soient mis en œuvre

Approche formative : (voir diapo)

- ❖ Former les personnels : lutter contre les stéréotypes/préjugés de la relation E/F
- ❖ Engager une dynamique dans l'esprit d'une « organisation apprenante »
- ❖ Mettre en place et former des pilotes de projets dans les collèges/lycées
- ❖ Formation représentants des parents d'élèves « Parents citoyens » (MERIEU)
- ❖ Actions ponctuelles (Mallette des parents)
- ❖ En amont : programmer un tronc commun sur le thème de la relation E/F

Approche pédagogique :

- ❖ Repérer puis inclure les savoirs domestiques dans les enseignements
- ❖ Inclure les parents dans l'accompagnement scolaire
- ❖ S'appuyer sur les ressources et compétences parentales dès que possible
- ❖ Programmer des rencontres régulières avec les parents
- ❖ Anticiper les rencontres en cas de problèmes et tenir compte du positionnement des parents dans le choix des décisions

- 2) Outiller la relation E/F : par la formation

- 3) Engager des projets concertés, collaboratifs et contributifs

Quelle est la place du CPE dans la relation école/famille ?

Fonction d'accueil :

- Identifier la diversité des familles
- S'approprier les modèles éducatifs
- Etre capable de les partager : partager une certaine vision des parents
- Vision globale de l'élève
- Vecteur de lien

I. Place du CPE :

Compétence 12 : coopérer avec les parents d'élèves

Le CPE contribue à l'amélioration/optimisation de la relation E/F car il est accompagnateur du parcours de l'élève (compétence 5)

Le CPE travaille dans une équipe (compétence C8) : il a en enjeu de fédérer un collectif de travail prenant appui sur la préoccupation E/F.

La thématique convoque le CPE sur sa fonction de conseil : cela amène de la guidance, de l'expertise, de l'orientation

Dès lors qu'il actionne le levier de conseiller de la communauté éducative, il entre de fait dans la dynamique de concepteur de la politique éducative de l'établissement.

II. Partie proposition :

A) Conseil (remplace le I.)

Conseil : Chef d'établissement, équipe pédagogique, des parents

B) Politique éducative

Il conçoit un projet éducatif et est capable de se projeter

Projet éducatif :

- Etat des lieux (indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
Exemple : faible participation des parents aux instances parents d'élèves)
- Diagnostic/analyse (participatif, concertée, instance)
- Axe de progrès, programme d'action (court terme, moyen terme, long terme)
- Evaluation : (évaluer le processus, les effets, l'efficacité qui nécessite de temps
Positionner les critères d'évaluation. Exemple taux de candidat aux parents d'élèves à N+1, +2 ...) si il est plus important : dynamique d'impulsion

Autre plan possible :

- I. La place du CPE
- II. Partie proposition

A) Dimension individuelle

B) Dimension collective

Outillage de la relation E/F dans une dimension collective

Approche collective

- a) Ouvrir l'École aux parents
- b) La mallette des parents
- c) Une expérimentation : groupe de parentalité

Bulletin officiel n°31 du 27 août 2009... BO n°22 du 31 mai 2012

Relation école-faïlle Extension de l'opération expérimentale « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

Public :

Parents d'élèves étrangers ou immigrés
Volontariat des parents
Insertion pro

Objectifs :

- Apprendre la langue de la République, le français
 - Présentation des principes de la République et de ses valeurs
- Intégration dans la société
- Meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents
- Donne aux parents des moyens pour aider leurs enfants au cours de la scolarité

→ Le CPE doit créer du collectif, du systémique

→ Comment créer du lien entre le pédagogique et l'éducatif avec ce travail : les instances (conseil pédagogique ou CESC) sont des espaces de convergences d'intérêt, on va y promouvoir et faire vivre le rapprochement entre l'éducatif et le pédagogique

Exemple : état des lieux : les parents ne sont pas à l'aise à l'école → Projet ci-dessus + mallette → instances CESC car les partenaires tiers sont davantage représentés au CESC

Créer une articulation entre le conseil pédagogique et le CESC

Evaluation : bilan d'expérimentation → production d'effets : les parents sont plus à l'aise (meilleure compréhension), ils participent plus aux instances et amélioration résultats scolaires

b. La mallette des parents (Extension du dispositif)

Sert à améliorer le passage entre CM2 et 6^{ème} initialement

2 préoccupations : questions propres à l'entrée en 6^{ème} et permettre à chaque établissement d'exposer son fonctionnement propre

Explicite l'école aux parents (explicite des implicites, les non dits, ce qui éloigne les parents de l'école)

c. Groupe de parentalité

(Voir diapo)

DES OUTILS POUR L'ACTION :

→ **Travail sur les sentiments de compétence parentale** (Deslandes et Bertrand, 2004)

→ **Objectif : qualifier les parents**

Fonction d'accueil

Identifier ressources et compétences parentales

Les articuler et les utiliser/mettre en œuvre

Comment entrer cette notion dans le cadre d'un projet éducatif ?

Dans « programme d'action » :

Action de formation envers les enseignants à cette dimension de la relation E/F sur les sentiments de compétence parentale : démarche formative

→ Cette démarche permettra de croiser les regards et mutualiser les pratiques. Faire émerger les représentations initiales

Echo aux travaux de F. LORCERIE : travailler sur les représentations initiales. Ce que les enseignants pensent des parents

→ **PPRE (2006) : Programme Personnalisé de Réussite Educative**

Dispositif institutionnel individuel de réussite : venir directement en aide à l'élève en classe, en soutien collectif (fiches méthodologiques individuel, seulement pour lui) ou individuel

Repose sur des compétences à acquérir spécifiques (domaine des maths, français et voire une langue étrangère). Le tout positionné sur une durée limitée et précise

- Initialement destiné à des élèves de 6^{ème} ou redoublants
- Dispositif passerelle
- Elaborer un projet éducatif et pédagogique pour des élèves fragiles
- Suivi individualisé de l'élève

Spécificité du PPRE : **il inclut les parents à l'action de remédiation** → Identification des compétences parentales. Qu'est ce le parent est capable de faire ?

PPRE identifie la contribution du parent dans le suivi de l'élève

Ce travail est **contractualisé, formalisé** (signé) → Acte d'engagement des parents et de la communauté enseignante à l'accompagnement des élèves – fixe la contribution de chacun – contractualisation de la contribution des partenaires

En tant que CPE que pouvons-nous mettre en place autour de cette fiche PPRE et in fine améliorer la relation E/F ?

- ❖ Proposition au chef d'établissement : modalités de repérage des élèves en difficulté qui arrivent en 6^{ème}
- ❖ Instance de convergence : conseil école/collège. On va susciter une cohérence dans la continuité des parcours. On vise, grâce au travail de repérage en amont, une harmonisation des pratiques pédagogiques et éducatives entre les enseignants du 1^{er} et 2nd degré et donc favoriser la cohérence.
- ❖ Appui sur les PPRE passerelle

→ Le CPE va impulser cette dynamique : **CPE dans sa fonction de conseil et donc contributeur d'une politique éducative de l'établissement**

Autre exemple : concernant les fiches de suivi « Qu'est-ce que le CPE peut conseiller ? Comment s'approprier l'outil ? Comment l'inclure dans une proposition pour créer du collectif ? »

→ **Outil : Fiche de suivi dans les programmes d'actions**

C'est un outil à « co-construire » ou améliorer un outil

Avec des partenaires enseignants et pourquoi pas parents

En collaboration entre prof principal, CPE, parents et délégué élève

Je vais proposer une dynamique réflexive et réunir des personnes d'horizon différente et réfléchir sur l'outil : **créer de l'adhésion, favoriser l'appropriation, une dynamique et un usage raisonné et éducatif d'une fiche de suivi**

Un outil traditionnel : il faut broder autour pour créer du collectif, on croise les regard → on bascule sur un changement de regard, contributeur d'une politique éducative

Je propose, en tant que CPE, d'individualiser les fiches de suivi

Penser à la traduction si les parents ne parlent pas français

Des outils pour l'action :

- Travail sur les sentiments de compétence parentale
- Il faut qualifier les parents
- PPRE
- Fiche de suivi
- Agir avec et non agir sur
- Des parents convoqués aux parents invités
- Expliciter l'école
- Diversifier les modalités de rencontre : créer des moments forts
- Rédaction d'une charte portant sur la relation Ecole/Famille

Des principes pour l'action :

- Explicitation
- Diversification des actions
- Anticipation
- Médiations : dans des situations de conflits par exemple
- Offrir une formation aux parents d'élèves

Technique d'entretien : voir diapo pour tous les points

- Humaniser l'accueil
- S'inquiéter et chercher des solutions ensemble
- Préparer l'entretien par des échanges préalables avec l'élève
- Introduire un tiers dans la relation et se fixer des objectifs communs